



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que :

Le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du lundi 10 novembre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 25-09

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qu'une assemblée de consultation publique aura lieu concernant une **demande de dérogation mineure no 25-09** déposée par le propriétaire du 314, rue des Conseillers concernant un projet d'agrandissement de garage qui ne respecte pas l'article 8.25 du règlement de zonage 20-366 concernant la superficie maximale.

Désignation du l'adresse concerné : 314, rue des Conseillers

Nature et effets de la demande : L'adresse concernée est le 314, rue des Conseillers. La demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée en regard de la superficie d'un garage détaché stipulant qu'elle ne doit pas excéder la superficie au sol de l'habitation. La superficie du garage avec l'agrandissement projeté est de 110m³ et la superficie au sol de la maison est de 104m³.

Le tout conformément au règlement 18-336 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Avis public donné à Saint-Alexandre,
ce 21^e jour du mois d'octobre 2025

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier